

Eau et assainissement

La loi prévoit qu'en 2026, la commune n'aura plus la compétence eau et assainissement, celle-ci sera transférée automatiquement à la communauté de communes, à moins que, d'ici là, la commune ne décide d'adhérer au SEBA (Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche).

Depuis deux ans déjà, l'État comme l'Agence de l'eau subventionnent prioritairement les communautés de communes et les syndicats, ce qui empêche les communes isolées d'investir pour moderniser leurs réseaux.

Le but de cet Atelier-Projet Eau et Assainissement consistera à :

- évaluer le coût réel de l'eau potable de Chirols,
- faire la liste des travaux à effectuer sur les réseaux et d'en faire une programmation, et d'en mesurer l'impact sur le prix de l'eau
- de proposer clairement à la population les conséquences des différents choix envisageables.
 - rester en régie jusqu'en 2026 ?
 - adhérer au Seba en 2026 ?
 - adhérer au Seba en 2020 ?
 - ne rien faire (la compétence passera à la COMCOM en 2026) ?
 - ...
 - ...

Capucine Malbrain, Guy Vernet, Stéphane Ginevra